

Jean-Marc Filippi

63, av de la pointe rouge- Bât Eridan

13008 Marseille

N° Sécurité Sociale : 1 59 07 13 055 418 87

Tél : 04 91 73 21 35

A l'attention de : Dominique Lanzaïvi

14, cours Grandval

20000 Ajaccio

Marseille, le 06/10/2011,

DEVIS/NOTE D'AUTEUR

Objet : Conception et réalisation (illustration, animation, création décors et de personnages) du Pilote Claris & l'Histokid sur la ville d'Ajaccio (5 monuments).

Montant brut (Euros HT) : 5000,00€

Montant TVA 0% (*): 0,00

Cotisations Agessa :

Assurance maladie (précompte Agessa : 0,85% du brut) : 42,5€

CSG déductible (7,50% de 97% du brut) : 363,75€

CRDS non déductible (0,50% de 97% du brut) : 24,25€

Total cotisations à reverser directement à l'Agessa: 430,5€

Total Net à payer (en euros): 4569,5€

Valeur en votre aimable règlement à réception.

Cotisation patronale de 1% sur le montant brut à régler aux Agessa.

(*) Auteur assujéti au régime des auteurs Agessa, non assujéti à la TVA, selon l'article 293 B du code général des impôts

Bon pour accord pour 5 000 €

Le Directeur
de l'Incubateur Technologique
Territorial de Corse

Emmanuel
Emmanuel FERRE

le 13/10/2011

Laetitia Martini

63, av de la pointe rouge- Bât Eridan

13008 Marseille

N° Sécurité Sociale : 2 71 06 06 027 012 92

Tél : 06 98 12 06 71

A l'attention de : Dominique Lanzaletti

14, cours Grandval

20000 Ajaccio

Marseille, le 06/10/2011,

DEVIS/NOTE D'AUTEUR

Objet : Ecriture scénarii, dialogues, doublages post-synchro pour le Pilote « Claris & l'Histokid » sur la ville d'Ajaccio (5 monuments).

Montant brut (Euros HT) : 5000,00€

Montant TVA 0% (*): 0,00

Cotisations Agessa :

Assurance maladie (précompte Agessa : 0,85% du brut) : 42,5€

CSG déductible (7,50% de 97% du brut) : 363,75€

CRDS non déductible (0,50% de 97% du brut) : 24,25€

Total cotisations à reverser directement à l'Agessa: 430,5€

Total Net à payer (en euros): 4569,5€

Valeur en votre aimable règlement à réception.

Cotisation patronale de 1% sur le montant brut à régler aux Agessa.

(*) Auteur assujéti au régime des auteurs Agessa, non assujéti à la TVA, selon l'article 293 B du code général des impôts

Pour pour accord pour 5000€

Le Directeur
de l'Incubateur Technologique
Territorial de Corse


Emmanuel PIERRE

le 13/10/2011